HAPIE
Créateur de solutions industrielles depuis 1991

CREDIT® XTREME

Herbicide concentré soluble

> FICHE D'IDENTITÉ :

A.M.M. N°2210443 (Détenteur : NUFARM)
Formulation : concentré soluble

Composition : 540g/L (soit 70% p/p) de glyphosate équivalent acide (715 g/L de sel d'ispropylamine + sel d'ammonium)
Famille de produit : Herbicide (HRAC : 9)

> EFFICACITÉ :

TECHNOLOGIE DOUBLE SEL : Dual Salt Technology TM du CREDIT® XTREME combine les bénéfices du SEL d'IPA avec celui du SEL de potassium, incluant une meilleure capacité de mélange (notamment avec le 2,4-D), une absorption plus rapide dans la plante, un délai avant la pluie raccourcie et une meilleure efficacité quelle que soit la météo.

> USAGE :

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES COUVERTES / ADVENTICES	
ARBRES ET ARBUSTES	Adventices annuelles et bisannuelles	3,33 L/ha
Désherbage Pépi PI terre	Adventices vivaces	5,33 L/ha
CULTURES FRUITIÈRES	Agrumes[1], Fruits à coque[1], Fruits à pépins[1], Fruits à noyau[1], Olivier, Kiwi[1]	1 1,7 L/ha
Désherbage Cult Installées	Agrumes[1], Fruits à coque[1], Fruits à pépins[1], Fruits à noyau[1], Olivier1 Kiwi[1]	4 L/ha
FORÊT DÉGAGEMENT	Forêt / vivaces	5,33 L/ha
	Forêt / dicotylédones annuelles et bisannuelles	4 L/ha
	Forêt / graminées annuelles	2 L/ha
FORÊT DÉSHERBAGE	Forêt / vivaces	5,33 L/ha
Avant plantation	Forêt / dicotylédones annuelles et bisannuelles	4 L/ha
	Forêt / graminées annuelles	2 L/ha
GAZON DE GRAMINÉES	Gazon de graminées	2,66 L/ha
Désherbage	Gazon de graminées	4 L/ha
JEVI DÉSHERBAGE TOTAL	Adventices annuelles et bisannuelles	3,33 L/ha
Sites industriels & autres infrastructures	Vivaces	5,33 L/ha
JEVI DÉSHERBAGE	Adventices annuelles et bisannuelles	3,33 L/ha
PJT	Vivaces	5,33 L/ha
JEVI DÉSHERBAGE	Adventices annuelles et bisannuelles	3,33 L/ha
Voies ferrées	Vivaces	5,33 L/ha
PORTE GRAINE DÉSHERBAGE	Moutarde, pavot[2], lin	3,33 L/ha
TRAITEMENTS GÉNÉRAUX DÉSHERBAGE	Intercultures, jachères, destruction de cultures (lutte regl)	4 L/ha
Intercultures, jachères & destruction de cultures	Intercultures, jachères et destruction de cultures	2 L/ha
TRAITEMENTS GÉNÉRAUX	Destruction de couverts et repousses dans les cultures	2 L/ha
Destruction de couverts & repousses dans les cultures		

1 • Ne pas récolter les fruits en contact direct avec le sol en risque d'un dépassement des limites maximales de résidus.
2 • Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.

CREDIT® XTREM

> RECOMMANDATIONS

Nombre d'application : 1 application par an

CREDIT® XTREME s'utilise du printemps à l'automne en tenant compte des remarques suivantes,
• L'efficacité est favorisée par une température poussante (5°C) et une bonne hygrométrie lors du traitement (en période chaude et sèche intervenir plutôt le matin ou en fin de fournée. Dans la mesure où l'application s'est réalisée en bonnes conditions, des températures basses (inférieures à 0°C) avant ou après n'altèrent pas l'efficacité. Ne pas traiter sur plantes gelées.

• Pour la flore annuelle (Véronique, mouron, pâturin, levée de ray-grass ...) germant dans l'hiver il est préférable d'intervenir au démarrage de la végétation à des stades allant du tallage/rosette foliaire à la montaison.

• Pour la flore annuelle germant au printemps/été (morelle, amarante, chénopode, digitaires, repousses de cultures ...) Il est souhaitable d'intervenir lorsque l'ensemble des levées s'est effectué.

• Pour la flore bisannuelle (pissenlit, carotte, érodium ...) le stade le plus favorable se trouve au printemps en début de montaison lorsque la couverture foliaire est maximale.

• Pour la vivace (chiendent, liseron, chardon, rumex...) ou pérenne (ronce, potentilles...) il convient d'intervenir lorsque l'ensemble des parties aériennes est développé (pour assurer la meilleure systémie et toucher au mieux les organes souterrains). La systémie est renforcée en période automnale de descente de sève.

> MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

> PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Ajouter la quantité voulue de CREDIT® XTREME dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau et l'agitation en route, compléter avec la quantité d'eau nécessaire. Maintenir l'agitation pendant le traitement. Volume maximale de bouillie de 150 à 500L/ha. Il est recommandé d'utiliser une eau de faible dureté (inférieur à 30° th) - nous consulter.

> PRÉVENTION ET GESTION DES RÉSISTANCES

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait Nufarm, décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

> PRECAUTIONS D'EMPLOI

Lors d'une pulvérisation, un soin tout particulier doit être apporté afin d'éviter des dérives de pulvérisation en dehors de la zone ciblée, dans ou sur les étangs, les cours d'eau ou les fossés de drainage. Dans le cadre de traitement en culture pérenne, éviter toutes projections sur les parties vertes ou non amputées de la culture. Une pulvérisation faite avec des gouttes de taille plus importante ou avec des buses adaptées (antidérive), diminue le risque de dérive, mais ne l'empêche pas si les pulvérisations sont effectuées de manière incorrecte ou en conditions défavorables. C'est à l'opérateur de décider si le pulvérisateur est adapté à l'application envisagée et s'il est bien réglé. S'assurer de l'absence de dérive lui incombe également. Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surfaces ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Dans le cadre des pratiques d'utilisation, l'usage de buse à dérive limitée et/ ou adjuvants appropriés possédant la mention, « limitation de dérive », est recommandé. Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité. Pour assurer la SECURITE PERSONNELLE des MANIPULATEURS et UTILISATEURS, observer soigneusement les précautions d'emploi de ce produit.

> PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit. Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiènes (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

> NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

Vidanger complètement le pulvérisateur et rincer immédiatement l'intérieur de la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve. Ensuite, vidanger complétement. Éliminer les eaux de rinçage et les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

...

CREDIT® XTREM

> ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

> MENTIONS LEGALES

ATTENTION H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets à long terme.
EUH401 : Respectez les Instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
P391 : Recueillir le produit répandu.
P501 : Eliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.
Délai de rentrée : 6 heures.
Spe2 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pour les applications par tâches ne pas appliquer ce produit sur plus de 10% de la surface.
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Spe3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les utilisations à des doses supérieures ou égales à 3,33 L/ha en plein et 3,33L/ha traitée en traitement localisé. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : L'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement. L'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Sp1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. |Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

> STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine fermé dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Les locaux doivent fermés à clé, frais et ventilés.

> EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

> PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

> AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur